

COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL SCOLARISATION DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS

(mi-temps)

Le coordonnateur départemental est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé du dossier «scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs» (EFIV). Il collabore étroitement avec la division élèves, familles, second degré (DEF2D) de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Jura d'une part, avec l'enseignant chargé d'une mission d'appui au coordonnateur départemental d'autre part. Il réalise des points d'étape chaque trimestre en renseignant un tableau de bord et produit un rapport d'activité en fin d'année scolaire. En tant que coordonnateur départemental, il travaille en collaboration et en cohérence avec le CASNAV et les autres coordonnateurs à l'échelon académique.

L'action du coordonnateur s'inscrit dans le cadre des priorités départementales :

- construire une politique de droit commun inscrite dans la durée ;
- développer toutes les actions de médiation au bénéfice de la scolarisation des EFIV ;
- construire la formation des acteurs du système éducatif impliqués dans la scolarisation des EFIV à l'échelon départemental, en bénéficiant de l'appui du CASNAV et en contribuant à alimenter son expertise propre.

Le coordonnateur intervient dans les premier et second degrés, sur l'ensemble du territoire départemental. Le poste est rattaché administrativement à la circonscription de Dole Sud.

Parallèlement à son action auprès des EFIV, le coordonnateur apporte son expertise dans le cadre du groupe départemental chargé des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des EFIV piloté par l'IEN chargé du dossier.

Missions

- Contribuer à la définition de la politique départementale relative à la scolarisation des EFIV et au suivi du volet scolarisation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, en prenant appui sur l'expertise du CASNAV, qui accompagne les coordonnateurs départementaux dans la construction d'une cartographie opérationnelle des aires d'accueil, des terrains familiaux, des écoles ou collèges de référence. Des points d'étape sont réalisés chaque trimestre.
- Participer au traitement des enquêtes relatives aux enfants du voyage.
- Pour les EFIV soumis à l'obligation scolaire, permettre l'inscription des jeunes dans les écoles et EPLE en collaboration avec les collectivités territoriales concernées ou les services de la DSDEN, veiller à la tenue des dossiers scolaires, au suivi des élèves, à l'usage du livret personnel de compétences comme outil de suivi ; gérer les inscriptions au CNED des EFIV, les orienter sur les mises à niveau les plus pertinentes et assurer leur suivi dans la perspective de la construction d'un projet d'orientation ; assurer le suivi des inscriptions au CFG des inscrits au CNED. Priorité est donnée à la continuité école-collège afin d'évaluer le pourcentage d'EFIV non scolarisés dans le département et les moyens d'y remédier, notamment par la passerelle rendue possible par la scolarité au CNED, assortie de suivi et d'aide aux cours et devoirs par conventionnement CNED - collèges.
- Établir, en venant à leur rencontre sur leur lieu de vie, des relations de confiance avec les Gens du Voyage propices à la scolarisation de leurs enfants ; orienter et conseiller les familles dans ce cadre.
- Collaborer avec l'Antenne Scolaire Mobile et les associations de suivi social des EFIV pour fluidifier les procédures de scolarisation sur le territoire départemental.
- Sur l'indication des chefs d'établissement concernés, identifier les référents institutionnels pour construire un accueil des familles et des enfants dans un réseau de collèges de référence, notamment via la passerelle des conventionnements avec le CNED.

- Identifier les référents des collectivités territoriales impliqués dans la scolarisation et veiller à leur information technique de droit commun.
- Animer le réseau partenarial de médiation ainsi constitué et assurer, au besoin, le relais entre les familles et les autres acteurs impliqués dans la scolarisation.
- Assurer la diffusion de ressources et d'outils sur les langues et cultures des EFIV aux écoles et établissements concernés par la scolarisation, en rendant prioritaire, au titre de la prévention de l'illettrisme, les questions d'alphabétisation, d'entrée dans le français de scolarisation et la culture écrite, en référence aux compétences et connaissances du socle commun.
- Contribuer à la formation des enseignants des premier et second degrés impliqués dans la scolarisation des EFIV, toujours dans cette perspective.
- Contribuer à la mise en place, dans les établissements du second degré, de protocoles individualisés d'inclusion scolaire visant à consolider ou approfondir les apprentissages tout en permettant la réalisation de projets de formation personnels qui donneront du sens à la scolarisation.
- Documenter les parcours de réussite de façon à permettre la modélisation et la diffusion des bonnes pratiques.
- En amont de l'évaluation entreprise par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH pour les jeunes concernés, apporter aux enseignants référents des éléments permettant d'affiner la compréhension de besoins spécifiques, en tenant compte du contexte culturel et familial. Le cas échéant, dans le cadre du dialogue avec les familles, contribuer à la construction d'un projet visant à répondre aux besoins des jeunes.

Connaissances et capacités demandées

- Connaissance de la culture des Gens du Voyage et des textes de référence relatifs à la scolarisation des EFIV.
- Capacité à analyser les obstacles à cette scolarisation, à proposer des réponses adaptées.
- Connaissances didactiques et pédagogiques, qualités de formateur.
- Aptitude au travail dans le cadre de partenariats multiples.
- Capacité à établir des relations de confiance avec les Gens du Voyage.
- Qualités d'écoute, d'analyse, de synthèse, d'organisation et de discrétion.
- Capacité à se déplacer.
- Compétences en informatique : maîtrise du traitement de texte, du tableur et de la messagerie.